

CHARTRE GENERALE SUR LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'Agence Immobilière Sociale du Brabant Wallon (AIS-BW) attache une grande importance au respect de la vie privée. Elle a pris des mesures visant à protéger au mieux les données à caractère personnel de chacun des intervenants et ce conformément aux principes énoncés par le Règlement (2016/679 du 27 avril 2016) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Conformément aux articles 24, 40 et suivants du Règlement 2016/679, L'AIS-BW a rédigé un code de conduite. L'AIS-BW se réserve le droit de l'adapter.

1. QUELLES SONT LES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL QUI SONT TRAITEES PAR L'AIS-BW ?

La présente charte porte sur le traitement par l'AIS-BW des données à caractère personnel des personnes physiques avec lesquelles elle a, a eu, ou souhaite avoir des relations directes ou indirectes. Il peut s'agir de données à caractère personnel de membres du personnel, de locataires, de propriétaires de fournisseur ou de toute autre personne concernée par les activités de l'AIS-BW. Ces données peuvent être (sans que celles-ci soient limitativement énumérées) :

- Les données d'identification (nom, sexe, nationalité, adresse, date de naissance numéro de carte d'identité....) ;
- Les données d'identification électronique ;
- Les données financières et bancaires ;
- Les données sociodémographiques (langue, état civil, composition de ménage....) ;
- Les données socioéconomiques et fiscales ;
- Les données publiques (Moniteur belge, Banque Carrefour des Entreprises....) ;

Les données qui révèlent l'origine ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, les données génétiques, biométriques, les données relatives à la santé et à la vie sexuelle ne sont par principe, pas collectées par l'AIS-BW. Si la demande ou l'offre de logement porte sur une habitation adaptée, le cocontractant fournira spontanément des informations à caractère médical.

 Philippe van Cranem
Directeur de l'Agence

Si un cocontractant fournit des informations à caractère personnel relatif aux membres de sa famille, il devra informer ces derniers du contenu de la présente charte.

2. COMMENT L' AIS-BW COLLECTE-T-ELLE LES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ?

Les informations à caractère personnel sont fournies spontanément par les personnes physiques qui souhaitent avoir des relations directes ou indirectes avec l' AIS-BW. Elles sont informées que leur consentement est libre et qu'à tout moment elles pourront le retirer gratuitement, sans motif et sans aucune formalité particulière si ce n'est la preuve d'un écrit.

Si les personnes refusent de fournir certaines données à caractère personnel à l' AIS-BW, il peut en résulter selon le cas, que celle-ci se trouve dans l'impossibilité de s'engager dans une relation contractuelle ou de poursuivre celle-ci.

3. POURQUOI L' AIS-BW TRAITE-T-ELLE ET COLLECTE-T-ELLE VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ?

L' AIS-BW collecte des informations à caractère personnel dans le but d'établir une relation précontractuelle ou contractuelle et ce, conformément à son objet social. Ces données sont également indispensables pour l'exécution des contrats ou pour répondre aux obligations légales.

4. COMBIEN DE TEMPS L' AIS CONSERVERA- T- ELLE VOS DONNEES PERSONNELLES ?

L' AIS-BW ne conserve pas vos données personnelles au-delà du temps nécessaire à la réalisation de l'objectif pour lequel les informations ont été collectées.

Généralement, il s'agira d'un délai de deux années après la fin du contrat ou des relations précontractuelles.

Cependant ces délais de conservation peuvent varier (augmentés ou diminués) et sont déterminés à l'aide des critères suivants :

- Le devoir de conservation qui découle de dispositions légales ou réglementaires ;
- La nature du contrat que vous avez conclu avec l' AIS-BW ;

- Votre statut (propriétaire, locataire, fournisseur, membre du personnel.....) ;
- Les besoins organisationnels liés au fonctionnement de l'AIS-BW ;

5. AVEC QUI L'AIS-BW PARTAGE-T-ELLE VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ?

Vos données à caractère personnel ne sont pas transmises à des tiers sauf dans les cas suivants :

- A votre demande expresse ou moyennant votre consentement préalable;
- Conformément à une obligation légale ou réglementaire ;
- A des partenaires qui assurent au nom et pour compte de l'AIS-BW des services en relation avec l'objet social de l'AIS-BW.
- Aux membres qui participent à l'objet social de l'AIS-BW conformément à ses statuts ;

Lorsque des données à caractère personnel sont transmises à des sous-traitants, l'AIS-BW veille à ce que ceux-ci offrent, conformément aux exigences légales, des garanties efficaces quant au traitement confidentiel et sécurisé de ces données et à la prise de mesures de sécurités techniques et organisationnelles appropriées en vue d'assurer la protection de vos droits.

Lorsque l'AIS-BW a transmis vos données à caractère personnel à des tiers, elle leur notifiera de vos requêtes de rectification, d'effacement ou de limitation si elle en est légalement tenue.

L'AIS-BW ne vendra ou ne louera en aucun cas vos données à caractère personnel à des tiers.

6. QUELS SONT VOS DROITS ?

A. Droit de consultation et de rectification de vos données à caractère personnel.

Vous pouvez consulter vos données à caractère personnel. A votre demande l'AIS-BW vous remettra gratuitement une copie des données à caractère personnel vous concernant dont elle dispose.

Il est capital que les données à caractère personnel traitées par l'AIS-BW soient exactes et à jour. Vous pouvez toujours adresser une demande de rectification, si vous estimez que certaines données ne sont pas exactes.

B. Droit d'effacement, de limitation et d'opposition.

Vous pouvez à tout moment demander à l'AIS-BW l'effacement de vos données personnelles, la limitation ou l'opposition à l'utilisation de celles-ci.

Lorsque vos données à caractère personnel sont traitées sur base de votre consentement, vous pouvez à tout moment retirer celui-ci.

L'AIS-BW cessera le traitement de vos données à caractère personnel à moins qu'elle ne puisse invoquer des raisons impérieuses qui justifient ce traitement qui l'emportent sur votre intérêt, ou qui sont liées à l'introduction, l'exercice ou la justification d'une action en justice.

C. Droit d'introduire une plainte

Si vous estimez que l'AIS-BW ne traite pas vos données à caractère personnel de manière appropriée, vous pouvez toujours prendre contact ou déposer une réclamation au délégué à la protection des données de l'AIS-BW comme décrit au point Vous avez également le droit d'introduire une plainte auprès de l'Autorité de Protection des Données.

7. COMMENT L'AIS-BW PROTEGE-T-ELLE VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ?

La sécurité de vos données personnelles est une préoccupation constante pour l'AIS-BW qui a défini une politique de sécurité reposant sur 3 principes :

L'accès de vos données est limité.

Au sein de l'AIS-BW, l'accès à vos données personnelles est limité aux personnes qui en ont besoin afin d'exécuter leur mission. Par mission, il faut comprendre l'ensemble des tâches nécessaires sur base contractuelle ou celles qui nous sont imposées en vertu du cadre juridique et réglementaire ou qui permettent à l'AIS-BW d'atteindre ses objectifs.

Les personnes qui ont accès à vos données sont en outre liées à des exigences strictes en matière de confidentialité pour garantir la protection de vos données à caractère personnel.

Les normes techniques et organisationnelles

L'AIS-BW a adopté des normes techniques et organisationnelles établies pour garantir la sécurité de vos données à caractère personnel. L'objectif de ces mesures est de sécuriser vos données afin que des personnes non autorisées

ne puissent y accéder, mais également d'assurer l'intégrité de vos données en évitant qu'elles ne soient altérées ou détruites.

Mesures spécifiques en cas de transfert de données

L'AIS-BW peut être amenée à transférer vos données, que ce soit dans un accord de sous-traitance, ou pour satisfaire à des exigences légales.

Lorsque l'AIS-BW fera appel à un tiers sous-traitant, elle s'assurera de la sécurité adéquate de vos données personnelles et ce, par des mesures contractuelles, techniques et organisationnelles. Elle veillera à ce que vos données personnelles ne soient utilisées que dans le cadre de la mission confiée au sous-traitant.

Si l'AIS-BW doit transférer vos données personnelles dans le cadre d'une obligation légale ou réglementaire, elle agira selon les normes définies par les autorités compétentes.

8. VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'AIS-BW ET SON DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES OU SOUMETTRE UNE PLAINTE ?

L'AIS-BW a désigné un délégué à la protection des données qui veille à ce que vos données soient traitées de manière légale, transparente et adéquate. Vous pouvez lui soumettre vos suggestions, questions ou vos plaintes concernant le traitement de vos données à caractère personnel.

Vous pouvez le contacter soit :

Par mail : ais.brabantwallon@publilink.be

Par courrier : AIS BRABANT WALLON DPO
Parc des Collines
Avenue Einstein, 3
1300 Wavre

Si la réponse proposée par l'AIS-BW ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter l'Autorité de Protection des Données (commission@privacycommission.be)

9. MODIFICATIONS

L'AIS –BW pourra toujours adapter la présente déclaration de confidentialité et un exemplaire sera à votre disposition sur simple demande.